

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 1^{er} MARS 2016

Le mardi 1^{er} mars 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Sandrine RAMBAUD, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON,

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT et Loïc JORRE.

Absent excusé : Denis MARCHAND qui a donné pouvoir à Aurore BIBRON

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **PARTICIPATION PROJET FRANCE BLEU**
- II. **INDEMNITES DU MAIRE SUITE A MODIFICATION DE LA LOI**
- III. **PRE-PROJET LOTISSEMENT CIL**
- IV. **ASSOCIATION : DEMANDE DE SUBVENTION**
- V. **RAPPORT VISITE CDG**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

- I. **PARTICIPATION PROJET FRANCE BLEU**

France Bleue Mayenne organise un pique-nique géant pour valoriser le territoire de la Mayenne et son chemin de halage le 14 juillet 2016.

Le but est de fabriquer et de dérouler la plus longue nappe du monde pour entrer dans le Guinness book.

Pour cela, il est mis en vente de la nappe au tarif de 5€ le mètre linéaire.

Ce projet est ouvert à tous, une journée sous le signe de la convivialité, du partage avec des centaines d'animations et le défi de battre le record du plus grand pique-nique du monde.

La commune de Commer bordant La Mayenne, Le maire propose que la commune participe à ce projet. Il fait donc deux propositions au conseil :

- 1^{ère} proposition : Acheter 10 mètres de nappe pour un total de 50 €,
- 2^{nde} proposition : Acheter 20 mètres de nappe pour un total de 100 €.

DELIBERATIONS : Le conseil municipal valide, à la majorité (9 pour et 6 contre), la 1^{ère} proposition soit l'achat de 10 mètres de nappe pour un coût de 50€.

II. INDEMNITES DU MAIRE SUITE A MODIFICATION DE LA LOI

Rappel : Le montant des indemnités de fonction des élus est calculé par référence à l'indice brut 1015. Ces indemnités sont fonction de la strate démographique.

Strate démographique	% de l'indice 1015	Montant brut mensuel
< 500 habitants	17	646,25 euros
de 500 à 999 habitants	31	1 178,46 euros
de 1 000 à 3 499 habitants	43	1 634,63 euros

Lors de la mise en place de la nouvelle équipe municipale en 2014, le conseil municipal avait délibéré le 8 avril 2014 pour attribuer les indemnités d'élus sur la base de la strate des communes de 500 à 999 habitants. L'indemnité est de 1 178.46€ pour M. Le Maire au lieu des 1 634.63€ dont il aurait pu bénéficier, et ce, afin que chaque conseiller municipal ait une délégation et une indemnité. Ce dispositif s'est aussi imposé aux adjoints, afin que chaque conseiller dispose de 50 à 150 € sans que le montant indemnitaire total soit supérieur à ce qui existait par le passé.

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal.

Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur (identique à celle votée en 2014). Mickaël Delahaye souhaite conserver son indemnité au taux inférieur (31% de l'indice 1015 au lieu des 43%) et propose au conseil de délibérer sur ce point.

DELIBERATIONS : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que l'indemnité soit conservée à un taux inférieur.

III. PRE-PROJET LOTISSEMENT CIL

Mickaël Delahaye, Christelle Beaudouin et Miguel Camus ont rencontré le CIL pour connaître l'avancement du projet du lotissement sur le terrain dit « Drugeon » et discuter des contraintes de chacun.

Mickaël Delahaye présente le pré-projet à l'ensemble du conseil où sont abordés les points suivants :

- 15 lots proposés,
- Parcelles de 478m² à 710m²,
- 1 seul sens de circulation (voie en sens unique) au sein de ce lotissement, l'entrée se fera rue des Tisserands et la sortie rue des Forges,
- Le lotissement n'aura pas de bac individuel (volonté de Mayenne communauté), il s'agira de conteneur semi enterré (CSE),
- Places de stationnement réparties dont une place pour les personnes à mobilité réduite,
- Aménagement d'une voie douce de ce lotissement jusqu'à l'école,
- Présence d'une parcelle humide qui sera aménagée en bassin d'orage.
- Sur le Plan d'Occupation des Sols (POS), ce projet repose sur plusieurs zones d'urbanismes :
 - **zone UA** : Zone Centrale ancienne à vocation principale d'habitat,
 - **zone UB** : Zone d'extension récente à vocation principale d'habitat

ainsi les règles d'urbanisme d'une parcelle à une autre seront différentes.

Le permis d'aménager de ce projet de lotissement va être déposé par le CIL dans les prochains jours.

IV. ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION

- ADMR :

Sur l'année 2016, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu rural) a réalisé 2 832,25 heures sur la commune de Commer (part très conséquente pour notre commune).

La répartition de cette aide est la suivante :

- 12 familles (696,5 heures)
- 14 personnes âgées (1849,75 heures)
- 6 petits travaux, jardinage (186 heures),
- 1 particulier employeur (100 heures).

L'ADMR demande 1518€ de subvention. Le barème de calcul mis en place dans le règlement pour les associations en 2015 n'est pas applicable pour l'ADMR.

Cependant, Monsieur le Maire propose de suivre le même raisonnement que pour l'année 2014 c'est-à-dire d'attribuer 1€ par habitant soit 1 241€ au total.

DELIBERATIONS : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention de 1241€ soit 1€ par habitant.

- Anciens combattants d'AFN et autres conflits

Suite à la mise en place de la nouvelle règle de calcul concernant l'attribution des subventions (conseil municipal de juin 2015), le conseil ne peut délibérer pour attribuer la subvention car le dossier de demande de subvention est incomplet.

Damien Couilleaux (réfèrent associations) va revoir cette demande avec le président de l'association pour obtenir les documents nécessaires et ainsi attribuer la subvention adaptée.

V. RAPPORT CDG

Mickaël Delahaye présente le rapport fait à sa demande pour la sécurité des agents. Ce rapport a référencé le matériel de l'atelier technique sur lequel des remarques ont été réalisées le cas échéant (exemple : armoire avec des produits chimique sans aération => mettre en place les actions nécessaire).

Le dossier est mis dans les mains de la commission achats techniques.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Ecole : Réseau internet**

Il a été réalisé deux devis mais l'écart de prix étant significatif, Mickaël Delahaye propose donc de réaliser un autre devis auprès de FL Entreprise.

Aurore Bibron et René Vaugeois s'occupent de faire la demande de ce devis auprès de la société.

Ce dossier est donc remis au prochain conseil.

➤ **Rapport ONF (Office Nationale des Forêts)**

Mickaël Delahaye présente ce rapport qui met en évidence le fait que les arbres Route des Vallées (ancienne RD 509) pourront poser des problèmes de sécurité à l'avenir (les arbres sont colonisés par des pathogènes, ils penchent fortement et risquent de tomber sur des habitations). La commune a décidé de consulter l'ONF pour tailler ces arbres

L'ONF propose soit le maintien des arbres sur pied sous condition (taille de réduction sévère pour limiter les risques) soit l'abattage des arbres. Les objectifs étant d'assurer la sécurité des administrés en respectant l'environnement et la biodiversité.

Les travaux d'abattage seront programmés courant 2016.

Raymond Lelievre est en charge de ce dossier et est en attente de trois devis sur ce sujet.

Ce point est donc remis au prochain conseil.

➤ **Salon des Maires**

Le salon des Maires se déroule début juin, tous les maires sont conviés ainsi que les conseillers. Mickaël Delahaye propose donc à ceux qui veulent de s'y rendre.

➤ **SDEGM (Syndicat Départemental Electricité Gaz de la Mayenne)**

Le Maire informe le conseil que le SDEGM propose une aide financière concernant l'installation de panneaux photovoltaïque et que l'Etat proposera des aides exceptionnelles en 2016 sur les dossiers liés au développement durable.

Une étude avait déjà été faite les années passées, Miguel Camus s'occupera de ce dossier pour relancer une nouvelle analyse.

➤ **ALSH : Emploi d'été**

L'été, le centre de loisirs accueille environ 60 enfants, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 à 12 enfants.

Suite au centre fermé en décembre 2015 et en février 2016, un seul emploi d'été supplémentaire devrait suffire.

➤ **Chantier argent de poche sur Commer**

Mickaël Delahaye propose de réaliser un chantier argent de poche sur la commune. Le principe est d'embaucher des jeunes âgés entre 16 et 18 ans pour des petits travaux ménagers comme l'arrachage de mauvaises herbes, des travaux de peinture, etc....

Le salaire versé aux jeunes est de 15 € pour 3 heures de travail réalisées.

➤ **Etat du mur entre le terrain de foot et le garage Baudouin (lié à la dernière tempête)**

Le mur entre le terrain de foot et le garage Baudouin (propriété de la commune) s'est fortement abîmé suite à la dernière tempête.

Miguel Camus a le dossier en main et rencontre prochainement deux sociétés pour réaliser des devis afin de reconstruire ce mur (environ 31 mètres de long).

Une déclaration de sinistre a été faite à l'assureur mais le mur est très vétuste.

➤ **Matériel technique : Tondeuse « Ferrari »**

Cette tondeuse achetée récemment ne répond pas aux besoins de notre commune et présente des dysfonctionnements.

Notre fournisseur a été informé des problèmes rencontrés et reprendrait la tondeuse au prix d'achat. Il proposera de nouvelles solutions répondant aux besoins communaux.

➤ **Entretien Camion « Master »**

Le master a été mis en entretien au garage Baudouin pour changement des plaquettes de frein. Au démontage, le garagiste a constaté que les étriers étaient à remplacer.

Le devis de ces interventions s'élève à 1216,58€ TTC.

Ce devis est validé.

Il est 00h00, la séance est levée.

